



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 décembre 2024 à 19h00

MAIRIE

18 Avenue de la Gare

54290 BAYON

Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr

www.mairie-bayon.fr

14 MEMBRES PRÉSENTS SUR 16	Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. RUSE Serge, Mme FRANCOIS Vanessa, M. ROUY Christophe, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic
1 MEMBRE(S) EXCUSÉ(S)	M. LAMOISE Régis donne procuration à M. CUNAT Damien
1 MEMBRE(S) ABSENT(S)	Mme LURION Eve-Hélène
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	Mme RAUMEL Karine a été désignée par le Conseil municipal (art. L2121-15 du CGCT)

- Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal

Le Maire demande aux conseillers s'ils ont bien tous reçu le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal et s'il y a des remarques.

Le Maire soumet le procès-verbal aux voix. **Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

1. Décision d'amortissement d'une subvention

Lucas Morand présente ce point et apporte des précisions aux questions posées.

Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes 204 conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

En 2020, la commune a versé une contribution au SDE dans le cadre du programme de travaux des rues des Hauts Fossés et des Ecoles.

Cette contribution a été mandatée à l'article 2041512 pour 28 862.45 € et une annuité d'amortissement a été constatée en 2022 pour un montant de 5 800 € correspondant à une durée d'amortissement de 5 ans.

Afin de simplifier la procédure et compte tenu de l'absence d'impact sur l'équilibre du budget possible grâce à la neutralisation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'amortir la valeur nette comptable de cette subvention à savoir 23 862.45 € sur l'exercice 2024 en totalité et de neutraliser l'amortissement pour la totalité de l'annuité à savoir 23 862.45 €.

2. Facturation du repas des anciens 2024 à Virecourt

Lucas Morand présente ce point et apporte des précisions aux questions posées.

Considérant le repas des anciens qui a eu lieu le 17 novembre 2024,

Considérant que les communes de Bayon et de Virecourt se sont associées pour cet événement,

Le coût total du repas est partagé par les deux communes au prorata de leur nombre d'habitants présents.

Coût total : 5 921.98€

Nombre de participants : 113

Coût par convive : 52.41€

26 convives de Virecourt : 1 362.66€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité, autorise Madame le Maire à facturer la somme de 1 362.66€ à la commune de Virecourt dans le cadre de la participation au coût du repas des anciens.

3. Solidarité avec la population de Mayotte

Madame le Maire présente ce point et apporte des précisions aux questions posées.

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de BAYON tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de BAYON contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 575 €
- à la Protection civile, Tour Essor 14 Rue Scandicci 93500 PANTIN

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce soutien à la population de Mayotte et habilite Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

4. Questions et informations diverses

- Thomas Raulin présente l'étude de revitalisation du centre bourg
- Le projet de construction du nouveau gymnase rencontre un problème concernant l'homologation du terrain de Basket mais une solution devra être trouvée
- Le projet de modification du PLU engagé depuis quelques années est en bonne voie
- Madame le Maire informe les conseillers des difficultés rencontrées par les secrétaires s'agissant du service des cartes d'identités et des passeports. Malgré ce constat, ce service est apprécié de la population et la majorité souhaite maintenir cette compétence à la Mairie de Bayon
- Une proposition d'échange a été faite à la paroisse entre le presbytère et un terrain constructible rue d'Accras

- Le dimanche 22 décembre aura lieu le marché de noël au CCHG avec un tirage au sort organisé par les commerçants de Bayon
- Le 10 janvier auront lieu les vœux du Maire
- Les prochains conseils municipaux auront lieu le 15 janvier, le 5 mars et le 2 avril

/

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h00.

La Secrétaire de séance,
Karine RAUMEL

Le secrétaire général,
Lucas MORAND

Le Maire,
Nicole CHARROIS